

**PROGRAMME
COMMUN**

DéFI
PÉRIPHÉRIE

**ÉLECTIONS
COMMUNALES
2018**

Programme commun DÉFI Périphérie - Elections communales 2018

Les candidats DÉFI en périphérie estiment urgent de restaurer la confiance du citoyen dans le politique, en particulier au niveau communal, niveau de pouvoir qui lui est le plus proche.

Toutes nos propositions visent par conséquent à rencontrer l'intérêt général et à permettre à chaque habitant de s'émanciper dans sa commune, d'en devenir un acteur à part entière.

Notre ambition est celle du vivre ensemble et du respect, bénéfique à tous.

I) Participation citoyenne à la vie politique communale

Plusieurs sections DÉFI de la périphérie bruxelloise ont lancé, durant l'été 2017, une enquête auprès de leurs habitants. Il en est ressorti que l'attente d'une plus grande démocratie participative était immense. Cette attente, plus que légitime, doit être rencontrée par des mesures permettant une concertation permanente entre les élus locaux et les habitants.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Publier les ordres du jour, PV et motions des conseils communaux en néerlandais ET en français sur le site et dans le journal de la commune (communes à facilités).
- 2) Mettre en place dans chaque commune, avec le soutien des autorités supérieures, des parcours de citoyenneté individuels pour les primo-arrivants.
- 3) Créer un Code de la participation citoyenne au niveau local, lequel comprendra un droit d'interpellation citoyenne. Il formalisera les procédures d'initiative et d'association des citoyens à la décision de l'autorité pour des projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public, la gestion d'une institution publique...
- 4) Encourager la démocratie participative, notamment en matière de projets d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.
- 5) Créer une cyber-lettre communale.
- 6) Créer un conseil communal des enfants.
- 7) Promouvoir davantage le site internet de la commune et développer son interactivité en systématisant la commande à distance des documents administratifs.
- 8) Promouvoir la participation des citoyens, belges et étrangers, dans les processus électoraux.
- 9) Promouvoir la participation politique et sociale des habitants qui ne peuvent pas voter aux élections communales.

- 10) Organiser une évaluation régulière et systématique du travail de la majorité et présenter le bilan de la majorité au conseil communal et à la population.
- 11) Inviter les habitants à assister aux séances du conseil communal.

II) Démocratie

En tant que “Démocrates Fédéralistes Indépendants”, nos mandataires veilleront au respect de nos valeurs démocratiques fondamentales, respect qui doit en premier lieu passer par le niveau local.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Respecter les principes démocratiques fondamentaux tels qu'énoncés par notre Constitution et les grandes conventions internationales, en ce compris la Charte européenne de l'autonomie locale, et soutenir des initiatives qui visent à les promouvoir (ex: drapeau arc-en-ciel sur la maison communale pour la journée mondiale contre l'homophobie, “Ecole des droits de l'Homme”...).
- 2) Appliquer le principe de laïcité et de neutralité de l'administration communale garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses.
- 3) Interdire le port de signes convictionnels par le personnel communal.
- 4) Favoriser la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organismes communaux.
- 5) Refuser tout soutien à des idées racistes, xénophobes, négationnistes ou nationalistes.
- 6) Respecter le suffrage universel.
- 7) Créer un poste de traducteur FR/NL à l'administration communale pour donner la possibilité à chaque citoyen de recevoir des explications et des traductions dans sa langue des formulaires de déclarations fiscales, de pensions, d'aides sociales, de don d'organes, etc. L'information doit également concerner les services et avantages que la commune peut accorder à ses habitants.
- 8) Accepter l'authentification de copies rédigées en langue française et éviter ainsi que les francophones soient obligés de s'adresser à d'autres communes.

III) Bonne gouvernance

La bonne gouvernance doit être au coeur des priorités des élus DÉFI. Seules des règles strictes engageant nos élus à une consécration pleine, entière et rigoureuse à leurs mandats, permettront à la commune d'être correctement gérée dans l'intérêt général des habitants.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Mettre fin à la rémunération des mandats dérivés/accessoires de la fonction de bourgmestre, échevin, président de CPAS.
- 2) Lier la rémunération des mandats publics à la présence effective du mandataire dans l'exercice de ses fonctions.
- 3) Fixer et organiser par la loi l'éventuelle rémunération des conseillers communaux siégeant dans les organes de gestion des asbl communales ou intercommunales.
- 4) Mettre en place une déclaration personnelle de prise d'intérêts (mandats et revenus) obligatoire à charge de chaque bourgmestre, échevin, président de CPAS.
- 5) Interdire aux bourgmestres, échevins, présidents de CPAS qui est par ailleurs avocat, notaire, huissier ou réviseur, de travailler pour quelque autorité administrative que ce soit.
- 6) Obliger tout mandataire à déclarer préalablement à tout débat ou vote dans quelque instance ou organe d'une institution publique où il siège, les intérêts qui, en raison de son activité professionnelle, de sa participation au capital d'une société, des mandats privés qu'il détient ou de sa situation familiale, pourraient porter atteinte à l'intérêt général.
- 7) Déchoir de plein droit de leur fonction les membres des exécutifs communaux qui sont inculpés ou font l'objet d'une citation directe par le Parquet devant le tribunal correctionnel.
- 8) Appliquer une incompatibilité entre le mandat de député et une fonction exécutive locale, quel que soit le nombre d'habitants de la commune concernée.
- 9) Garantir la transparence des finances de la commune et des investissements en cours.
- 10) Faire adopter en début de mandature un code d'éthique des mandataires, validé par le Conseil communal.

IV) Finances

La fiscalité communale impacte directement le pouvoir d'achat des ménages. Ces derniers attendent en échange que cette fiscalité soit exercée de manière juste et proportionnée et soit utilisée à bon escient et dans l'intérêt de tous. Si chaque commune dispose d'une autonomie de gestion, elle doit veiller à un équilibre budgétaire permettant de rencontrer les attentes de chaque habitant mais aussi de tous les acteurs faisant vivre la commune.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Veiller à l'équilibre budgétaire afin de garantir l'autonomie de la gestion communale
- 2) Adopter une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité de services à la population et faire participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune
- 3) Mettre en place un processus de consultation pour l'élaboration du budget.
- 4) En conformité avec les exigences budgétaires communales, et en vue de diminuer la pression fiscale sur les revenus du travail, une baisse des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques sera proposée.
- 5) Harmoniser et baisser la fiscalité immobilière communale afin d'encourager les habitants à rester vivre dans leur commune d'origine s'ils le souhaitent.
- 6) Encourager selon les moyens budgétaires disponibles, le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux pour les jeunes qui achètent un bien dans une commune, mais aussi pour les propriétaires qui s'inscriraient dans la politique communale du logement en mettant sur le marché locatif une chambre d'étudiant, un studio, ou un bien à finalité sociale (ex: appartements transformés en habitat groupé pour personnes âgées, logements intergénérationnels...).

V) Petite enfance

De plus en plus de jeunes couples ou de jeunes familles s'installent en périphérie bruxelloise. Leurs préoccupations en matière d'accueil de leurs enfants en bas âge sont tout aussi nombreuses que légitimes.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Adapter les structures d'accueil aux besoins des parents (flexibilité des horaires, création de halte-garderie...) (crèche communale).
- 2) Encourager les formules de gardienne d'enfants à domicile.

- 3) Créer ou renforcer des projets d'inclusion dans les crèches communales afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et les éduquer à la tolérance.

VI) Enseignement

L'enseignement est une compétence communale chère à DéFI en ce que, par un soutien optimal des directions d'écoles et de leur corps professoral, elle permet aux enfants de devenir de futurs citoyens actifs, responsables, et pleinement préparés à la vie sociale et professionnelle.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Soutenir les directions d'école dans leurs revendications légitimes pour leur permettre de se consacrer davantage à l'aspect pédagogique de leur métier.
- 2) Encourager et mieux reconnaître les formations continuées.
- 3) Organiser un système de tutorat par des enseignants plus expérimentés, pour soutenir les jeunes enseignants et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement.
- 4) Faire de l'école un lieu d'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire.
- 5) Intensifier les activités culturelles et sportives durant le temps scolaire ainsi qu'en extrascolaire, en veillant à ne pas pénaliser les élèves de familles plus précarisées.
- 6) Encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la démocratie (visite des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société...
- 7) Développer des projets d'inclusions avec des enfants porteurs de différences.
- 8) Insister sur la maîtrise de la langue de l'enseignement quand elle est le français et développer l'apprentissage du néerlandais.
- 9) Sensibiliser les enseignants à une détection précoce des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dysphasie...).
- 10) Développer les cantines "durables" en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- 11) Remplacer les collations traditionnelles par un potage ou une collation saine et intégrer systématiquement dans les cahiers des charges les exigences du PO à cet égard.
- 12) Incrire l'école dans des actions spécifiques relatives aux économies d'énergie et au tri des déchets.

- 13) Installer un potager dans chaque école.
- 14) Défendre la suppression du Décret Inscription de manière à permettre aux enfants de la périphérie d'accéder plus facilement à l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bruxelles et en Wallonie sans plus tenir compte de la frontière linguistique.

VII) Jeunesse

Pour DÉFI, chaque génération doit voir ses intérêts représentés et préservés. Chaque génération doit pouvoir d'outils permettant son émancipation.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Prolonger la disponibilité de la Salle d'études pour étudiants en blocus dans la bibliothèque communale.
- 2) Créer une maison des jeunes qui accueillerait tous les jeunes, quel que soit leur langue ou leur nationalité.
- 3) Créer un jumelage entre notre commune et une autre d'un autre pays.
- 4) Créer un jumelage avec une commune belge francophone.
- 5) Organiser des activités culturelles spécialisées pour les adolescents.

VIII) Seniors

Les seniors doivent également être soutenus par leur administration communale et l'ensemble de ses services. C'est essentiel pour leur assurer une réelle autonomie et une fin de vie digne et agréable au sein de leur commune.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Veiller à ce que tous les seniors de la commune soient dûment informés de tous les services qui leur sont destinés. Par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention, en organisant régulièrement un salon d'information avec les opérateurs locaux qui leur proposent des services ou activités de loisirs.
- 2) Solliciter auprès des sociétés de transport des sièges réservés aux personnes âgées.
- 3) Prévoir des bancs dans tous les arrêts de bus.
- 4) Développer les aides financières aux mesures permettant aux seniors d'adapter leur logement de manière telle qu'ils puissent y rester plus longtemps.

IX) Action sociale

Nos CPAS et leur action sociale au bénéfice des habitants sont un modèle au sein de l'Union européenne. Pourtant, la lecture sociale de ses dossiers risque d'être mise à mal par la future intégration politique et administrative des CPAS au sein de leur commune respective. DÉFI veillera donc au maintien du caractère social du CPAS mais aussi à la mise en place d'initiatives à même de nourrir le tissu social entre habitants.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Organiser un débat annuel avec les conseillers communaux sur l'état de la pauvreté dans la commune sur base d'un rapport du CPAS.
- 2) Soutenir les revendications légitimes du CPAS visant à ce que l'Etat fédéral augmente progressivement les taux de remboursement des RIS et des aides sociales équivalentes jusqu'à en assurer le remboursement intégral.
- 3) Favoriser l'accès à la culture et aux infrastructures sportives à des tarifs préférentiels.
- 4) Inciter les CPAS à développer des services jeunes.
- 5) Inciter les CPAS à développer des services de proximité (aide domicile, garde à domicile, aide à l'écriture, aide informatique...).
- 6) Assurer l'impartialité dans la décision d'octroi d'aides sociales, que le demandeur soit francophone ou néerlandophone.
- 7) Accepter une souplesse linguistique au CPAS (communes sans facilités).
- 8) Veiller au caractère social du CPAS malgré la fusion administrative avec la commune (effective au 1er janvier 2019).
- 9) Créer des lieux et des moments de rencontres entre anciens et nouveaux habitants de la commune.
- 10) Créer un festival mettant à l'honneur les différentes nationalités présentes dans la commune.
- 11) Célébrer les noces d'or, d'argent, etc.

X) Sport

La promotion du sport au niveau local est essentielle pour permettre aux habitants une haute qualité de vie, et ce quel que soit leur situation socio-économique.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Créer des parcours santé (machines de musculation en plein air).
- 2) Créer des nouveaux espaces de jeux et de sports de proximité, en assurer l'entretien, la propreté, la sécurité et la surveillance.

- 3) Organiser des activités sportives à l'attention des seniors et des personnes handicapées et informer ceux-ci par le biais du site internet ET du journal de la commune.
- 4) Prévoir la distribution selon les moyens budgétaires disponibles des chèques sport communaux à destination des publics les plus précarisés.
- 5) Organiser une journée du mérite sportif avec des activités sportives pour les sportifs handicapés (physiques et mentaux).

XI) Mobilité

La mobilité est un enjeu essentiel pour les autorités communales de la périphérie bruxelloise en ce que la grande majorité des habitants se rendent chaque jour à Bruxelles pour y travailler, mais aussi pour des raisons familiales, culturelles, etc. L'intermodalité des transports est devenue essentielle pour favoriser cette mobilité et est au coeur de notre projet.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Défendre l'extension des "Villo" bruxellois à la périphérie.
- 2) Défendre l'extension de la zone bruxelloise MTB (Métro-Tram-Bus) et son tarif avantageux à la périphérie.
- 3) Solliciter auprès du gouvernement fédéral l'adaptation des procédures et routes aériennes dans le but de réduire les nuisances dus au survol de Bruxelles et sa périphérie, le respect l'Arrêté "Gosuin", ou encore de fixer la période dite « de nuit » à l'aéroport de Bruxelles-National de 22h00 à 7h00.
- 4) Solliciter des autorités régionales l'installation de parkings de dissuasion aux abords des autoroutes et la création de bus navettes sur bande spéciale vers Bruxelles.
- 5) Solliciter des administrations régionales flamandes et bruxelloises l'octroi, dans les plus brefs délais et au terme d'une concertation citoyenne transparente, des permis nécessaires à la réalisation des travaux sur la ligne L124 (Nivelles-Bruxelles) du futur RER
- 6) Solliciter du gouvernement fédéral la révision, sans tarder, des critères d'application de la clé 60/40 pour éviter de pénaliser la finalisation des travaux sur les lignes L161 (Louvain-La-Neuve) et L124 (Nivelles-Bruxelles) du futur RER.
- 7) Solliciter de la SNCB une plage horaire plus importante pour l'ouverture des guichets de gares.
- 8) Améliorer la sécurité aux abords des écoles en élargissant les trottoirs.
- 9) Créer des nouvelles pistes cyclables dans les rues résidentielles fort empruntées et assurer leur entretien.

- 10) Développer les espaces de parking à la gare, en ce compris les parkings à vélo. Des cadenas à vélo doivent être mis à disposition par la commune.
- 11) Installer des panneaux d'avertissement pour les voitures à l'approche de zones où les trottoirs sont fort étroits et où la rue peut par conséquent être empruntée par des piétons.
- 12) Dénéiger toutes les rues, en ce compris les clos.
- 13) Réaliser une étude de tous les trottoirs qui doivent être refaits, notamment aux alentours des gares.
- 14) Instaurer des groupes de travail Mobilité avec les communes voisines et en particulier vers Bruxelles (ex: Overijse et Auderghem, Rhode et Uccle...).
- 15) Encourager le covoiturage et proposer un portail de covoiturage sur le site internet de la commune.
- 16) Mettre en place un système de voiture partagée.

XII) Logement

Alors que le droit à un logement décent est un droit constitutionnel, celui-ci dépend encore de nombreux efforts à mettre en oeuvre par la Région ainsi que par nos communes.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Encourager l'amélioration du bâti existant par un système de primes à la rénovation.
- 2) Stimuler l'offre de logements intergénérationnels.
- 3) Développer l'offre de logements sociaux.
- 4) Combattre les immeubles inoccupés ou à l'abandon, notamment par la mise en place de règlement-taxes communaux.
- 5) Veiller au respect du droit d'accès la propriété, quelle que soit sa commune ou Région d'origine.

XIII) Environnement

Un de nos autres grands défis, c'est de préserver la qualité de notre environnement et, du coup, notre qualité de vie. Cela implique des changements dans nos habitudes de vie qui doivent commencer par le niveau local.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Créer des boîtes de protection pour les sacs d'ordures ménagères.
- 2) Orienter les marchés publics de la commune et du CPAS vers des choix écologiques.
- 3) Créer un marché hebdomadaire ou bi-mensuel.

- 4) Promouvoir toute démarche ou tout organisme qui met en avant les producteurs locaux et les produits de saison.
- 5) Développer un potager commun par quartier.
- 6) Sensibiliser les autorités flamandes à la nécessité de revenir à une gratuité de la déchetterie.
- 7) Investir davantage dans l'énergie renouvelable pour ce qui concerne les évènements de la commune.
- 8) Installer des fontaines d'eau potable, aux abords de la gare et des stations de bus/métro pour limiter la consommation de bouteilles en plastique.
- 9) Dans les institutions communales, remplacer l'eau en bouteille par de l'eau du robinet et sensibiliser les habitants à ses avantages.
- 10) Réaliser les communications de la commune à partir de papier recyclé.
- 11) Privilégier les produits issus du commerce équitable.
- 12) Créer la possibilité de ne recevoir les communications de la commune plus que par voie électronique.
- 13) Plaider auprès de la Région flamande le retour du ramassage des encombrants deux fois par an ou, à défaut, trouver un partenariat privé pour l'assurer.
- 14) Créer des petits parcs/espaces pour les besoins des chiens.
- 15) Interdire toute utilisation de pesticides.
- 16) Lancer une grande campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 17) Organiser, chaque printemps, un grand Brunch anti-gaspi avec les invendus des supermarchés (// Loi Garot en France).
- 18) Désigner un "gestionnaire de l'espace public" médiateur entre les citoyens et les différents intervenants dans l'espace public, afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant les dates de commencement de fin et le responsable.
- 19) Développer les initiatives locales de rénovation et d'embellissement des lieux publics (oeuvres d'art dans l'espace public) mais aussi privés (embellissement de façades).
- 20) Poursuivre l'installation de caméras aux abords des parcs pour éviter les dépôts clandestins, les incivilités et les dégradations du mobilier urbain.

XIV) Culture

Les communes ont toujours contribué à l'éveil culturel de nos concitoyens. Une vie culturelle active dans une commune permet en effet aux habitants de s'épanouir, de prendre du plaisir, mais aussi de se sentir pleinement intégrés.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Créer une boîte à livres commune, par quartier, chapeauté par la Bibliothèque communale.
- 2) Créer une bibliothèque francophone dans les communes qui n'en disposeraient pas encore.
- 3) Soutenir les actions des associations par la mise à disposition de ressources communales telles que locaux, matériel, soutien financier, bulletin communal...
- 4) Réaliser un cadastre de ces associations et de leurs actions et le diffuser aux habitants.
- 5) Renforcer les actions en faveur des associations culturelles francophones en périphérie.
- 6) Généraliser l'octroi de chèque culture en faveur des populations socialement défavorisées.
- 7) Mettre en avant les artistes locaux et les associations culturelles locales.

XV) Commerce et Economie

La vitalité d'une commune se mesure à la vitalité et à la diversité de ses commerces. Ces commerces doivent permettre à la commune de faire vivre son économie mais aussi aux habitants de faire des achats conformes à leurs besoins, leurs envies, mais aussi à leurs sensibilités de citoyens.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Soutenir la création de commerces de proximité bio.
- 2) Mettre des stands de commerçants locaux lors des grands événements locaux.
- 3) Interdire les manèges à poneys et autres "attractions" avec des animaux lors des grandes manifestations communales.
- 4) Promouvoir les commerçants locaux dans le journal de la commune.
- 5) Soutenir l'établissement de nouvelles boulangeries, d'un cordonnier...
- 6) Améliorer l'accès des personnes handicapées aux commerces.
- 7) Créer un guichet d'économie locale qui accompagnerait individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (ex: conseils juridiques, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés...).

XVI) Sécurité

A partir du moment où le bourgmestre a la responsabilité du maintien de l'ordre public sur le territoire de la commune, il incombe à ce niveau de pouvoir d'adopter toutes les mesures à même d'assurer la sécurité de tous les habitants, et ce au quotidien.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Augmenter le montant des sanctions administratives pour incivilités dont la liste devra être communiquée au préalable à tous les habitants.
- 2) Permettre aux fonctionnaires-sanctionneurs d'imposer aux auteurs d'incivilités (dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autre dégradations de l'espace public) d'accomplir des travaux d'intérêt général en rapport avec l'incivilité commise.
- 3) Augmenter les mesures de prévention et campagnes d'information, notamment contre les cambriolages, les faux agents de police, etc.
- 4) Octroyer des primes de techno-prévention dans la limite des crédits disponibles pour les personnes qui sécurisent leurs habitations par la mise en place de moyens techniques (vitres anti-effraction, portes blindées, etc). Ces primes se justifient d'autant plus depuis que les déductions fiscales ne sont plus possibles pour les installations de système d'alarme pour habitations.
- 5) Raccourcir la vitesse d'intervention des patrouilles de police de manière à atteindre l'objectif des deux minutes endéans la transmission de l'appel.
- 6) Installer des panneaux "Les voisins veillent" pour dissuader les cambrioleurs
- 7) Etendre les heures d'ouverture du bureau de police.
- 8) Augmenter les patrouilles.
- 9) Augmenter la présence policière près de la gare et des écoles.
- 10) Défendre la présence des contrôleurs dans les trains.
- 11) Créer ou renforcer un service de police chargé de la surveillance des transports publics.
- 12) Soutenir la création de brigades dédiées à la surveillance des lignes de transports en commun.
- 13) Installer des caméras de surveillances aux abords des gares, stations de bus/métro.
- 14) Exiger de l'Etat fédéral de revoir la norme KUL pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police.

XVII) Nouvelles technologies

Une commune ne peut être digne du 21^e siècle si elle n'investit pas dans les nouvelles technologies et surtout dans leur accès par l'ensemble de ses habitants. Faire de nos communes des communes connectées est une exigence pour DÉFI.

NOS PROPOSITIONS:

- 1) Installer des zones-wifi gratuites aux alentours de la gare et aux stations de bus/métro (// programme européen WIFI4EU dans 6.000 à 8.000 communes de l'UE).
- 2) Créer une application mobile avec infos de la commune.

XVIII) Droits linguistiques

Si DÉFI a toujours travaillé dans le cadre de l'Union des francophones en périphérie, force est de constater que DÉFI se distingue des autres partis par sa vigilance à toute épreuve quant aux menaces que le gouvernement fédéral, la Région flamande, la province ou même l'administration communale peuvent faire peser sur les droits des francophones de la périphérie. Cette vigilance s'inscrit dans la défense d'une commune où chaque habitant est respecté, indépendamment de ses origines ou de sa langue.

NOS PROPOSITIONS:

Communes à facilités:

- 1) Défendre le principe de l'organisation d'une **consultation populaire** pour permettre aux citoyens de se prononcer sur l'appartenance de leur commune à la Région bruxelloise et soutenir cette exigence lors de toute négociation institutionnelle à venir.
- 2) Revendiquer la suppression de la distinction entre les communes dites à « grandes facilités » et les communes dites « à petites facilités ».
- 3) Défendre **l'utilisation du français** par les conseillers communaux et CPAS lors des séances du conseil communal et du conseil de l'action sociale d'une commune à régime linguistique spécial, conformément à l'arrêt du 10 mars 1998 de la Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle) et à l'arrêt du 25 octobre 2016 de la Cour d'appel de Liège.
- 4) Veiller à l'application correcte des lois sur l'emploi des langues en matière administrative et à **préserver les droits linguistiques des populations francophones de la commune, en veillant, notamment, au respect de l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 juin 2014 qui a confirmé le droits des habitants francophones des communes à facilités de recevoir leurs documents en français pour une durée renouvelable de quatre ans.**
- 5) Demander le soutien des autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que **l'enseignement fondamental francophone** (en ce compris les relations avec les centres PMS, l'inspection pédagogique, la gestion administrative...) soit sauvegardé et puisse se développer.
- 6) Inviter le Collège des bourgmestres et échevins à demander aux autorités régionales flamandes de supprimer les exigences de bilinguisme pour les

professeurs des écoles primaires francophones, qu'il s'agisse d'écoles libres ou communales.

Toutes les communes:

- 7) Défendre le libre emploi des langues consacré à l'article 30 de la Constitution
- 8) Défendre la libre distribution d'informations, de périodiques et de journaux en langue française.
- 9) Défendre le libre accès aux infrastructures communales.
- 10) Défendre l'application pleine et entière et sans réserve de la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales**, et mettre en œuvre les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (réf. résolution 1301 du 26 septembre 2002), ainsi que du Protocole n°12 à la Convention européenne des droits de l'Homme.
- 11) Réclamer la désignation d'un organe chargé de traiter les discriminations sur base de la langue, conformément au dernier rapport de la commission d'évaluation des lois anti-discriminations.
- 12) Tenir en échec toute tentative d'ingérence des autorités flamandes qui, par l'adoption d'éventuels nouveaux décrets ou circulaires ou toute autre mesure administrative, chercheraient à **porter atteinte au respect du suffrage universel** concernant la nomination d'un bourgmestre ou président de CPAS démocratiquement élu.
- 13) Inviter les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions wallonne et bruxelloise et des autres entités publiques (provinces, communes) à soutenir, par tout moyen, notamment financier, les associations francophones qui, en périphérie bruxelloise, permettent aux habitants de **bénéficier de service en français** (culture, sport, jeunesse, aide aux personnes...).
- 14) inviter les autorités flamandes à permettre aux élèves francophones des communes sans facilités de s'inscrire sans entrave dans une école francophone située dans une commune périphérique dite « à facilités ».
- 15) inviter les autorités flamandes à permettre aux inspecteurs sociaux d'utiliser des tests de situation et "mystery calls" dans les entreprises établies en Région flamande et soupçonnées d'organiser des discriminations, notamment linguistiques.
- 16) Revendiquer le droit des utilisateurs des titres-service d'obtenir toutes communications y relative dans leur langue.
- 17) Revendiquer le bilinguisme des prescriptions médicales.
- 18) Revendiquer la conclusion d'une convention entre Bruxelles et la Flandre consacrant le droit des enfants suivant un enseignement spécialisé à Bruxelles de bénéficier d'un transport scolaire de et vers chez eux, même s'ils sont domiciliés en périphérie bruxelloise.